

ALCEIS NEWS

#92



MARS/
MARCH
2017

ICI ET LÀ-BAS HERE AND THERE

Pour l'éducation des enfants bilingues, le Lycée international de Saint-Germain-en-Laye, qui comprend 14 sections nationales, et le lycée de Sèvres avec ses sections anglophone et germanophone, sont bien connus. La ville de Buc propose une autre alternative pour les familles dans le sud-ouest de Paris. [La section internationale Anglophone de Buc](#) propose du CE2 à la Terminale une éducation bilingue gratuite au sein du système éducatif français, avec un projet à long terme pour les élèves choisissant l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB) au lycée. *The lycée international in Saint-Germain-en-Laye is well known, with its 14 national sections, as well as the Lycée de Sèvres; they both are excellent options for bilingual children. For family living in the South-West of Paris, Buc offers another option. [Section Internationale Anglophone de Buc](#), from CE2 to Terminale, offers free bilingual education within the French public school system, with a long-term view to the pupils taking the Option Internationale du Baccalauréat (OIB) at lycée level.*

QUESTIONS DE COACHING COACHING ISSUES

« Nous devons changer nos pratiques managériales : plus de responsabilité, plus de sens, plus de résultats... », « les jeunes managers ne savent pas comment faire face à leur équipe », « la diversité, comment déployer nos pratiques managériales à l'international ? »

Le changement est partout : à titre individuel (mon projet de vie, de carrière), collectif (mon équipe, son fonctionnement, l'évolution de ses pratiques), organisationnel (ma structure n'est plus adaptée aux challenges de l'entreprise, les pratiques managériales ne conviennent pas à cette nouvelle génération Y...). Gregory Bateson anthropologue, psychologue, à l'origine de l'école de Palo Alto a développé dans les années cinquante la notion de changements de type 1 et de type 2. Of frogs and changes!



LES DOSSIERS DE L'EXPATRIATION XPATS FILES



Une circulaire du 02/11/2016 précise [les conditions d'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 07/03/2016 relative au droit des étrangers en France](#). La circulaire rappelle notamment qu'à compter du 01/11/2016, les cartes de séjour à validité pluriannuelles (2 à 4 ans) sont généralisées après un an de séjour régulier pour tous les étrangers qui satisfont aux critères d'intégration posés par la loi. La carte de séjour temporaire «salarié en mission » a été remplacée par deux cartes de séjour

différentes: la carte de séjour pluriannuelle portant la mention « salarié détaché ICT » et la carte de séjour «passeport talent». Les conditions de dispense d'autorisation de travail pour les salariés détachés ont été modifiées. La notion d'autorisation de travail, qui n'a pas toujours d'équivalent hors de France, est remplacée par l'exigence d'un «travail régulier et habituel» et la notion «d'emploi similaire à celui qu'il va occuper en France » ont été supprimées.

